

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 2 février 2026 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lyne Robichaud  
Normand Thibault  
Guylaine Chouinard  
Hilaire Dubé  
Raymond Pauzé  
Mario Chouinard

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette réunion.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-02-01

Il est proposé par Hilaire Dubé, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2026
4. Recettes du mois et état de la caisse  
Conciliation bancaire  
Comptes à accepter  
Dépense à autoriser
5. Débats :
  - 5.1 Sécurité incendie - Rapport annuel 2025
  - 5.2 Facturation - Location de salle
  - 5.3 Remplacement de l'éclairage – Édifice municipal et garage municipal
  - 5.4 MRC de L'Islet – Subventions Produits d'hygiène personnelle durables
  - 5.5 Programme ÉcoÉnergie 360
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

**3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026**

2026-01-02

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2026.

**4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE**

Les recettes du mois totalisent 2 205,86 \$ réparties comme suit : taxes municipales 1 852,61 \$ ; location de salle 300,00 \$ ; timbres 42,75 \$ ; photocopies 10,50 \$.  
Le solde à la caisse populaire est de 604 455,36 \$.

## **CONCILIATION BANCAIRE**

### Conciliation bancaire du 31 janvier 2026

Le solde au relevé de compte en date du 31 janvier 2026	604 255,36 \$
Plus dépôt en circulation	210,50 \$
Moins chèques en circulation	11 202,84 \$
Moins erreur inst, financière	-571,79 \$
Total	592 691,23 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	595 295,01 \$
Frais de banque / frais spc	15,00 \$
Frais de banque / emprunt temporaire	2 489,29 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	13,00 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-2 603,78 \$
Solde au grand-livre après ajustements	592 691,23 \$

2026-02-03 Il est proposé par Raymond Pauzé, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 janvier 2026.

## **COMPTES À ACCEPTER**

### Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 13 661,61 \$ Comptes payés : 5 196,06 \$

2026-02-04 Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 2 février 2026, dont une copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 35 568,38 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

## **DÉPENSE À AUTORISER**

2026-02-05 Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'autoriser les réparations – Travaux de pompe selon la soumission # SC10020356 de Techo Feu inc. au montant de 8 170,66 \$ incluant les taxes applicables.

## **5. DÉBATS**

### **5.1 SECURITE INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2025**

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité

pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

2026-02-06 En conséquence, il est proposé par Hilaire Dubé, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2025 préparé par la municipalité de Sainte-Félicité à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

## **5.2 FACTURATION - LOCATION DE SALLE**

2026-02-07 Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'autoriser l'annulation de la facturation pour location de salle (église) en raison d'une problématique de chauffage lors de la location du 6 décembre dernier.

## **5.3 REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE – ÉDIFICE MUNICIPAL ET GARAGE MUNICIPAL**

Soumission de Carl Bourgault, entrepreneur électricien :  
Édifice municipal : 8 973,25 \$ + garage municipal : 5 349,68 \$ = 14 322,93 \$ taxes incluses.

Soumission de Jalbertech, entrepreneur électricien :  
Édifice municipal et garage municipal : 15 262,93 \$ taxes incluses

2026-02-08 Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'accepter la soumission de Carl Bourgault, entrepreneur électricien, au montant total de 14 322,93 \$ taxes incluses, pour le remplacement de l'éclairage de l'édifice municipal et du garage municipal.

## **5.4 MRC DE L'ISLET – SUBVENTIONS PRODUITS D'HYGIENE PERSONNELLE DURABLES**

2026-02-09 Il est proposé par Lyne Robichaud, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité prenne part au projet de subventions de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables dans le cadre du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR 2023-2029) de la MRC de l'Islet.

## **5.5 PROGRAMME ÉCOÉNERGIE 360**

### **AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANDE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QU', à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la municipalité de Sainte-Félicité par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

2026-02-10

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Félicité déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la municipalité de Sainte-Félicité autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

## **6. CORRESPONDANCE**

2026-02-11

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 02-2026 du 2 février 2026.

### Ambulances L'Islet-Sud – Renouvellement annuel gratuit matériel trousse premiers soins

Le conseil d'administration des Ambulances L'Islet-Sud offre la possibilité à la municipalité de renouveler gratuitement le matériel des trousse de premiers soins, et ce, une fois par année. La municipalité prendra contact pour planifier un rendez-vous.

### Cercle des fermières de Sainte-Félicité – Gratuité de la salle

2026-02-12

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement d'autoriser une gratuité de location de la salle communautaire pour l'exposition annuelle du Cercle des fermières de Sainte-Félicité le mercredi 12 août 2026.

## **7. VARIA**

### 7.1 Coûts clôture garage municipal / emplacement pour traiteurs

Le conseiller Normand Thibault mentionne que les coûts de la clôture au garage municipal et de l'emplacement pour traiteurs (dalle de ciment) seront inférieurs aux coûts du test d'eau complémentaire effectué sur le puits # 2.

7.2 Toilettes - église

On vérifie la disponibilité d'entrepreneur en construction pour la réfection des salles de toilettes au sous-sol de l'église.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des réponses ont été données aux questions posées.

**9. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2026-02-13

Il est proposé par Raymond Pauzé, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19h58.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière